

plastique et les utilisateurs d'emballages en plastique, afin de trouver avec eux des moyens d'accroître les possibilités de recyclage de ces matières et d'en diminuer le volume dans le flux des déchets. Le gouvernement a en outre mis en oeuvre un vaste système de rapports pour déterminer les quantités de déchets éliminés et recyclés dans la province.

Dans le cadre de la ratification de la Convention de Bâle, le gouvernement fédéral a modifié l'Accord passé avec les États-Unis sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, de manière à l'étendre aux déchets solides non dangereux.

### **(b) Mesures prises par le secteur privé**

Afin de jouer leur rôle dans la réduction des déchets solides, les entreprises et les organisations qui les représentent ont pris de nombreuses initiatives. L'une des plus importantes concerne la mise sur pied d'activités, financées par l'industrie, de collecte et de recyclage de certains produits comme le carton ondulé. C'est ainsi que les programmes de l'Ontario Multi-Material Recycling Inc. et de Collecte sélective Québec sont devenus des modèles de l'approche à adopter à ce chapitre. Il convient de mentionner également les projets-pilotes parrainés par le Conseil de l'environnement des emballages de papier et de carton, et la Plastic Film Manufacturers Association [Association des fabricants de pellicule de plastique] visant à faire la collecte de certains matériaux en vue de leur recyclage et à mettre au point de nouvelles technologies à cet effet. L'industrie verrière du Canada et celle de l'aluminium ont eu toutes les deux leur part dans le succès des efforts déployés pour augmenter le taux de recyclage et développer de nouvelles technologies. Le Conseil canadien du compostage a publié une enquête nationale sur l'infrastructure du compostage.

## **Déchets radioactifs**

### **(a) Activités nationales**

En sa qualité de pays exploitant et utilisant des substances radioactives, le Canada possède depuis longtemps les mécanismes nécessaires au contrôle des déchets radioactifs. Il a également pris des initiatives pour remédier aux problèmes techniques et répondre aux préoccupations du public.

En 1989, le ministre fédéral de l'Environnement a nommé un groupe indépendant en lui donnant pour mission de procéder à une évaluation et à une étude environnementales du concept visant à enfouir les déchets nucléaires dans la roche granitique du Bouclier canadien. L'étude est conçue de manière à encourager la participation du public, des ONG et des organismes gouvernementaux au processus décisionnel.

Les producteurs de déchets à faible radioactivité doivent créer leurs propres installations de stockage et d'élimination. Énergie atomique du Canada Limitée, société appartenant au gouvernement fédéral, prévoit actuellement construire une installation